



# La Suisse renforce la lutte contre le blanchiment d'argent

Le 30 août 2023, le Conseil fédéral a proposé de nouvelles mesures de lutte contre le blanchiment d'argent afin de garantir la fiabilité et la compétitivité de la place financière suisse.

## Pourquoi?

- Le blanchiment d'argent nuit à l'économie et ébranle la confiance dans notre système financier.
- Un dispositif performant de lutte contre la criminalité financière est indispensable à la bonne réputation et au succès durable d'une place financière et économique d'envergure mondiale, sûre et tournée vers l'avenir.
- Le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent est considéré comme bon par les organismes internationaux, mais il présente certaines lacunes, notamment en matière de transparence et d'identification des personnes morales.

## Quoi?

REGISTRE FÉDÉRAL DES AYANTS DROIT ÉCONOMIQUES	OBLIGATIONS DE DILIGENCE RELATIVES À CERTAINES ACTIVITÉS DES PROFESSIONS JURIDIQUES	PRINCIPALES AUTRES MESURES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Obligation d'annonce pour les entreprises et les autres entités juridiques</li><li>• Accès réservé notamment aux autorités compétentes et aux intermédiaires financiers (registre inaccessible au public)</li><li>• Gestion par le Département fédéral de justice et police</li><li>• Organe de contrôle rattaché au Département fédéral des finances</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de risque élevé de blanchiment d'argent dans le secteur non financier</li><li>• Par exemple, lors de la création et de la structuration de sociétés ou lors de transactions immobilières</li><li>• Préservation du secret professionnel des professions juridiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lutte contre le contournement des sanctions visées par la loi sur les embargos</li><li>• Obligations de diligence dans le domaine du commerce des métaux précieux et des pierres précieuses en cas de paiement en espèces excédant 15 000 francs</li><li>• Obligations de diligence dans le domaine du commerce des biens immobiliers</li></ul>

## Informations complémentaires



[Intégrité de la place financière \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)